



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

**Présents :** M. R. PLA, MME M.P.SADOURNY GOMEZ, MME.J.BALLANEDA , M. A.GIRBAL, M., L.KLEE, M.Y.MORGEN ,M. M.P.PINEAU , MME.V.LEBRETON, M.P.ORTAL MME D.FIGUERES M. X.LOUGARRE

**Absents excusés:**MME M.DIAZ (procuration à M.PLA) M.BARCELO (procuration à M.P.SADOURNY-GOMEZ), M BAIGES( procuration à J.BALLANEDA)

**Secrétaire de séance:** MME M.P.PINEAU

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Mercredi 16 Mars 2022, la Commission Finances de la Commune s'est réunie afin d'examiner les questions liées aux budgets et aux finances.

### **1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2021 :**

Monsieur le Maire précise que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les comptes de gestion 2021, ces derniers représentent les documents de synthèse de la Collectivité et rendent compte par ailleurs, de l'exécution des budgets comparés aux autorisations de dépenses et de recettes. Conformément à l'article L 2121 31, du code général des Collectivités Territoriales, leurs adoptions sont un préalable aux votes des comptes administratifs. Ces deux documents doivent présenter une totale conformité.

Après présentation des comptes de Gestions 2021 pour les budgets:

- budget principal
- budget annexe, locations commerciales
- budget annexe, caisse des écoles
- budget annexe, CCAS

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021:**

Le Conseil Municipal sera sollicité pour l'approbation des comptes de résultats 2021 portant sur le:

- budget principal
- budget annexe, locations commerciales
- budget annexe, caisse des écoles
- budget annexe, CCAS

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021:**

l'Assemblée doit délibérer sur la répartition du résultat d'exploitation constaté à l'exercice 2021, pour l'ensemble des budgets:

#### **Budget principal:**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

#### **Reports:**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de

l'année antérieure: **-140 858.28 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de

Fonctionnement de l'année antérieure: **445 460.88 €**

#### **Soldes d'exécution:**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de: **-172 010.42 €**

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de: **165 662.55 €**

**Restes à réaliser:** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser:

En dépenses pour un montant de: **522 339.28 €**

En recettes pour un montant de: **467 777.14 €**

#### **Besoin net de la section d'investissement:**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à: **367 430.84 €**

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par les membres du conseil, en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

---

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

Budget annexe des locations commerciales :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Reports

Rappel:

- Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure: - 31 695,70 €
- Déficit reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure: -12 633,32 €

Solde d'exécution:

Un solde d'exécution de la section d'investissement de: 85 904,73 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de: - 1994,37 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par les membres du conseil, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002): - 14 627,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

Budget annexe de la caisse des école :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2020,16 €

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de: **3 620,00 €**

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par les membres du conseil, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002): **5640,16 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### Budget annexe CCAS:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

#### Reports:

Pour Rappel: Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure: 8 414.95€

#### Solde d'exécution:

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de: **8 540,87 €**

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par les membres du conseil, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.

#### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002):**16 955,82 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve, la proposition du Maire.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

#### **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022:**

En vertu de l'article 16 de la Loi des Finances pour 2020, n° 2019-1479 du 28 Décembre 2019 qui acte la suppression de la Taxe d'habitation résidences principales pour les Collectivités, pour 2022, le taux de foncier de référence est égal au taux de la taxe sur le foncier bâti communal 2021 qui est de 24,63% , plus le taux du Département 66, de 20,10%, soit pour la Commune d'Ortaffa :

- Taxe Foncier Bâti: **44,73%**

- Taxe de Foncier Non Bâti: **55,25%**

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, la somme de 690 540, 00 euros a été titrée en 2021, suite au versement des centimes de l'année 2021 le produit résultant ne nécessite pas d'augmentation des taux communaux.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de fixer pour 2022,

- Taxe Foncier Bâti: 44,73% (taux 2021 reconduit)

- Taxe de Foncier Non Bâti: 55,25% (taux 2021 reconduit)

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

## **5. VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE:**

Budget Principal:

### **Fonctionnement: Dépenses.**

Chapitres	Crédits votés
011 charges à caractère général	379 399,73 €
012 charges de personnel et frais assimilés	666 730,00 €
014 atténuations de produits	4656,00 €
65 autre charge de gestion courante	148 850,00 €
66 charges financières	78 870,00 €
67 charges exceptionnelles	1000,00 €
022 dépenses imprévues	95 379,34,00 €
023 virement à la section d'investissement	301 169,66 €

### **Fonctionnement: Recettes.**

Chapitres	Crédits votés
013 atténuations de charges	14 000,00 €
70 produits services	100 800,00 €
73 impôts et taxes	915 000,00 €
74 dotations et participations	343 000,00 €
75 autres produits et gestion courante	5 000,00 €
R002 résultat reporté	298 254,73 €

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

### **Investissement: Dépenses:**

Chapitres	Crédits votés
20 immobilisation incorporelles	10 000,00 €

21 immobilisations corporelles	2 101 815,82 € + 522 339,28 € Restes à réaliser 2 624 155,10 €
16 emprunts et dettes assimilées	190 00,00 €
020 dépenses imprévues	40 791,00 €
D001 solde d'exécution négatif reporté	312 868,70 €

**Investissement: Recettes:**

Chapitres	Crédits votés
13 subventions d'investissement	284 000,00 € + 467 777,14 € restes à réaliser 751 777,14 €
16 emprunts et dettes assimilées	1 750 000,00 €
10 dotations et fonds divers	62 000,00 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	312 868,00 €

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Budget annexe, locations commerciales:

**Section d'exploitation: Dépenses.**

Chapitres	Crédits votés
011 charges à caractères général	21 286,00 €
66 charges financières	5 843,31 €
D 002 résultat reporté	14 627,69 €

**Section d'exploitation: Recettes.**

Chapitres	Crédits votés
75 autres produits de gestion courante	42 000,00€

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

**Investissement: Dépenses:**

Chapitres	Crédits votés
Total des opérations d'équipement	36 171,03 €
16 emprunts et dettes assimilées	16 780,00 €

020 dépenses imprévues	1258,00 €
------------------------	-----------

**Investissement: Recettes:**

Chapitres	Crédits votés
R 001 solde d'exécution reporté	54 209,03€

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

*Budget annexe, caisse des écoles:*

**Fonctionnement: Dépenses.**

Chapitres	Crédits votés
011 charges à caractères général	20 640,16 €

**Fonctionnement: Recettes.**

Chapitres	Crédits votés
74 dotations et participations	15 000,00 €
R 002 résultat reporté	5 640,16 €

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

*Budget annexe, C.C.A.S:*

**Fonctionnement: Dépenses.**

Chapitres	Crédits votés
011 charges à caractères général	16 955,82 €

**Fonctionnement: Recettes.**

Chapitres	Crédits votés
R 002 résultat reporté	16 955,82 €

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

**6- EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE MAIRIE.**

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de l'ancienne mairie ont été abandonnés pour laisser place à d'autres projets: création d'un pôle médical et d'un restaurant. Les anciens locaux de la

mairie, très bien situés en cœur de ville, ne permettaient plus de répondre au développement des activités.

Plusieurs orientations ont donc été étudiées avec une obligation émise par l'équipe municipale qui était une localisation de cet équipement dans le bourg-centre.

L'identification de ce projet s'appuie sur plusieurs objectifs pour répondre à divers constats:

- Participer à la politique globale de redynamisation du bourg-centre développée sur la Commune.
- Prendre en compte la croissance démographique de la Commune et répondre aux besoins des habitants.
- Améliorer la qualité du service public.

Comme précisé lors de la précédente séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique que considérant le contexte actuel, les taux d'emprunt sont en augmentation depuis quelques semaines et qu'il serait souhaitable de contracter l'emprunt pour le financement du projet de

construction de la future mairie, sans tarder, afin que cela puisse se faire avec des conditions avantageuses.

Aussi, Monsieur le Maire, après étude de différentes propositions, soumet au vote un emprunt au Crédit Agricole, d'un montant de 1 300 000,00 €, à taux fixe de 1,50%.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes:

Objet: Emprunt construction de la future mairie

Montant: 1 300 000 euros

Durée: 30 ans

Taux fixe: 1,50%

Paie ment , à échéances trimestrielles.

Ce projet se réalisera dès que toutes les conditions financières seront réunies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

## **7- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de passer au vote pour l'année 2022 les subventions à verser aux associations sur le compte d'imputation 6574.

Aussi Monsieur le Maire rappelle quelles sont les associations subventionnées et soumet au vote les montants des subventions suivantes:

les Petits doigts d'Ortaffa	250 €
Théâtre de l'olibède	305 €
Asa terre d'Elne	500 €
Ortaffa Tonus	500 €
Camí Rando	305 €
Anciens Combattants	305 €
Souvenir Français	100 €

RASED	200 €
Foyer socio éducatif d'Elne	100 €
Amicale des Pompiers d'Elne	100 €
Jeun'Espoir	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, accorde les subventions aux associations du village, selon la répartition et le montant sus visés.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

## **8- PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU POLE MÉDICAL.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la Commune d'Ortaffa se positionne comme acteur du développement des diverses activités sur son territoire. En effet, porteur de projets innovants concernant le développement durable, la Commune s'est investie sur la programmation, l'organisation et le soutien d'initiatives dans les domaines économiques, de l'environnement et du développement social.

A l'instar des précédents projets portés, Monsieur le Maire explique que l'identification de ce projet s'appuie sur plusieurs objectifs pour répondre, à divers constats:

- Participer à la politique globale de redynamisation du bourg centre développée sur la Commune.
- Prendre en compte la croissance démographique de la Commune et répondre aux besoins des habitants.
- Lutter contre la désertification médicale.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Ce Pôle Médical imaginé, au sein de deux bâtiments communaux, d'une distance de 150 mètres regroupera différents acteurs de la santé: kinésithérapeutes, infirmiers, dentistes.

Ce projet permettra par ailleurs de requalifier deux bâtiments du patrimoine communal situés en centre ville. Ces deux bâtiments seront donc réhabilités puis réorganisés avec la création d'une extension afin d'offrir aux usagers de la Commune et plus largement du territoire, des soins médicaux de première ligne.

Monsieur le Maire rappelle que la volonté de l'équipe politique est de rendre attractive, la Commune aux professionnels de la santé afin de sélectionner des professionnels qui permettront d'apporter une complémentarité des soins, pour une meilleure prise en charge de chacun.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Départemental accompagne le développement de nouveaux outils numériques afin de permettre aux usagers d'entreprendre leurs démarches administratives en ligne, en étant aidé dans le cadre de ces démarches novatrices.

Aussi, il propose d'adhérer à ce dispositif, au moyen d'une convention, permettant, d'accueillir au sein de la commune, un ambassadeur du numérique, à raison d'une journée par semaine, afin d'accompagner les habitants, aux usages du numérique.

L'ambassadeur numérique est chargé de:

- Soutenir les usagers dans leur démarches quotidiennes en lien avec le numérique
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques.
- Rendre les usagers autonomes pour la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, valide cette proposition de partenariat avec le Conseil Départemental.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*